

## **Au Conseil Supérieur de l'Education, consulté pour avis le 14 décembre, FO a voté CONTRE le projet de loi Peillon**

### **Extraits de la déclaration FO lors de la réunion du CSE présidée par le Ministre :**

Monsieur le Ministre,

Vous avez déclaré que votre loi de programmation et d'orientation visait à «sanctuariser l'école» et la «protéger de la crise».

La préoccupation de protéger l'école est aussi la nôtre, elle nous contraint, en l'état actuel des choses, à émettre un avis négatif sur votre projet de loi. Nous craignons en effet que loin de «sanctuariser l'école», votre loi ne la fragilise, voire ne la dégrade encore en remettant en cause son caractère national.

Nous ne pouvons souscrire à la réforme des rythmes scolaires que vous envisagez car elle suscite les plus grandes interrogations chez les élus et les personnels qui craignent une confusion entre le scolaire et le périscolaire, une remise en cause du statut de fonctionnaire d'Etat des personnels, et des charges supplémentaires pour les budgets communaux.

Les professeurs des écoles ne veulent pas travailler un jour de plus !

[Lire la suite en cliquant ICI](#)

### **Résultat des votes au CSE :**

POUR : 41 voix (UNSA, CFDT, FCPE, SNALC...)

ABSTENTION : 16 voix (FSU, PEEP)

CONTRE : 9 voix (FO, CGT, SUD...)

### **Après la réunion du CSE, le communiqué de la Confédération FORCE OUVRIERE**

## **Ce que le projet de loi de refondation ne dévoile pas...**

Pourquoi le ministre ne communique-t-il pas, avant le vote de sa loi, le contenu des importantes dispositions qu'il entend prendre, ensuite... par 12 décrets ?

### **ICI les dispositions à venir sur lesquelles M. PEILLON garde le silence**

(dossier préparé par nos camarades du SNUDI FO Vaucluse)

## **L'heure est à l'action par la manifestation et la grève si nécessaire pour obtenir l'abandon des projets de loi de « Refondation de l'Ecole » et le décret modifiant les rythmes scolaires**

Pour information, à [l'appel des syndicats parisiens SNUipp-FSU 75, SNUDI-FO 75, SE-UNSA 75, SUD-Education 75, CNT-Ste 75, CGT Educ'action 75](#)

qui appellent à manifester le 19 décembre 2012 pour l'abandon du projet Peillon sur les rythmes scolaires.

**Le SNUDI FO 13 proposera aux autres organisations syndicales départementales, lors d'une réunion intersyndicale programmée début janvier 2013, une prise de position commune et unitaire pour l'abandon des projets de loi de refondation de l'école et des rythmes scolaires.**

## **Partout, amplifions la signature des pétitions et des motions des enseignants pour demander le retrait du projet**

Des centaines de signatures émanant de dizaines d'écoles dans plus de 30 communes : Marseille, Puy Ste Réparate, Allauch, Salon de Provence, Coudoux, Marignane, Aix en Provence, La Bouilladisse, La Ciotat, Graveson, Tarascon, Carnoux, Istres, Vitrolles, La Penne sur Huveaune, Venelles, St Louis du Rove, Pelissanne, Peyrolles, La Roque d'Anthéron, Cornillon-Confoux, Fos sur Mer, Ensues, Carry le Rouet, Châteauneuf les Martigues, Rognonas, Châteaurenard, St Martin de Crau, Arles, St Rémy de Provence.

## **Signez et faites signer la motion en pièce jointe ou sur [notre site](#)**

De 16 à 24 mercredis entiers travaillés, voilà ce que permettrait le projet du ministre ! Et après la « récupération » d'une journée déjà travaillée : le jour de la prérentrée, le ministre Peillon rappelle dans son projet de loi qu'il entend réduire nos vacances d'ici la fin du quinquennat.

### **Le ministre Peillon doit renoncer à ses projets et satisfaire les revendications des personnels :**

- Non à l'augmentation du nombre de jours travaillés !
- Non au travail le mercredi matin !
- Non à la tutelle des élus locaux et associations diverses sur les enseignants au nom des « projets éducatifs territoriaux » obligatoires

**Il faut augmenter les salaires et non les jours travaillés !**

---

**Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE**

07.62.54.13.13 ou 06.13.71.37.25 ou 06.20.76.11.87

---

**Vous avez besoin du syndicat ; le syndicat a besoin de vous !  
Le syndicat c'est vous ! Adhérez !**

[Cliquez ICI pour calculer et éditer sa cotisation](#)

[Téléchargez ICI le bulletin de syndicalisation](#)

**FO le syndicat qui défend vos droits !**